

POUR BÉNÉFICIER DE L'OFFRE AEG NOEL 2017:

1. ACHETEZ ENTRE LE 20 novembre 2017 et le 7 janvier 2018 INCLUS un outil AEG, parmi les références éligibles à l'offre ci-dessous pour bénéficier d'un remboursement différé de 20€ :

BS18CLI-202C, BS18CLI-402C, BSB18CLI-202C, BSB18CLI-X04, BSB18CLI-X02C, BSB18CLI-X02C2, BSB18CBLI-502C, BSB18CBLI-202C, BSB18CLI-402C, BSB18CLI-X03C, BSB18CLI-202C KIT6, BSB18CBLI-402C, BSB18CBLI-402CKIT1, BSB18CLI-X02T, BSS18C12ZLI-402C, BSS18C12ZBLI-402C, BBH18LI-402C, BEWS18-125XLI-402C, BEX18-125LI-402C, SETLL1850BL, KS66-2, KS66-2 KIT1, KH24XE, KH24IXEKIT2, KH24IXE-KIT1, KH28SXEK, KH28SUPERXEK-SET3, KH28SUPERXEKKIT4, KIT FS280A26, STEP100X, ST800XE, STEP100XKIT1, EX125ED SET, EX150ED K-SET, WS10-125SK, WS12-125SK.

2. RENDEZ-VOUS SUR LE SITE www.aeg-promotions.com muni de vos preuves d'achat et de vos coordonnées bancaires en vous connectant au plus tard le 14 janvier 2018 minuit. Cliquez sur le bandeau de l'offre 1189 (présent sur la page d'accueil).

3. REMPLISSEZ LE FORMULAIRE d'inscription comprenant vos coordonnées postales, vos coordonnées bancaires ainsi que le détail de votre achat.

4. IMPRIMEZ le récapitulatif de votre participation, issu de votre inscription sur le site de l'offre, et joignez-y les éléments énoncés ci-dessous :

- la copie de votre facture ou de votre ticket de caisse et pour les achats en ligne la facture d'achat + le bon de livraison, où apparaissent et sont entourés la date, le prix et la référence de l'outil AEG acheté.
- le code-barres original à 13 chiffres découpé sur l'emballage carton de l'outil AEG acheté.
- votre IBAN/BIC présent sur votre RIB (si vous n'avez pas souhaité renseigner ces informations en ligne).

5. ENVOYEZ ces éléments dans une enveloppe suffisamment affranchie, au plus tard le 15 janvier 2018 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**TAKE OFF N°1189 ODR NOEL 2017 AEG
BP 70073
13614 VENELLES CEDEX**

Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement de 20€ par virement bancaire exclusivement, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date limite d'envoi des dossiers.

Pour tout renseignement complémentaire : n'hésitez pas à contacter le service consommateur de l'opération par e-mail à service.consommateur@take-off.fr, en précisant le numéro de l'opération 1189 dans l'objet de votre e-mail.

Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas toutes les conditions de l'offre ou envoyé après le 15 janvier 2018 minuit (cachet de La Poste faisant foi) sera considéré comme non conforme. Offre non cumulable avec toute autre opération AEG en cours, réservée à toute personne morale et personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse et DOM (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte), hors personnel de la société Techtronic Industries France et des sociétés organisatrices et limitée à une seule participation et un seul remboursement par foyer ou société (même nom, même adresse, même RIB (IBAN-BIC) sur toute la durée de l'opération.

Frais postaux de la demande non remboursés.

Toute réclamation effectuée après le 28 février 2018 ne sera plus prise en compte.

La société Techtronic Industries France ne saurait être tenue pour responsable de la non réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (grève des postes, mauvaise distribution, mauvais adressage...). Les achats effectués dans des magasins ou sur des sites web de sociétés non immatriculées en France ne seront pas pris en compte. Conformément à la loi informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données vous concernant en envoyant un courrier à l'adresse de l'opération.



Tirage au sort AEG – « NOEL 2017 AEG - 20 euros remboursés »

Conditions d'utilisation et participation

- L'organisateur du jeu est la société Techtronic Industries France S.A.S (TTI) dont le siège social est situé 35 rue de Guivry à Le Mesnil Amelot (77990). L'inscription au tirage au sort implique une acceptation sans réserve des termes et conditions de participation décrite ci-après.

Les frais de connexion internet ou connexion 3G sont à la charge du participant. Les coûts et conditions d'accès au site internet www.aeg-powertools.fr et affiliés sont de la responsabilité du fournisseur d'accès internet auquel aura souscrit le participant et TTI ne pourra être tenu responsable en cas de disfonctionnement.

- Les participants au tirage au sort devront avoir souscrit à l'offre de remboursement « **NOEL 2017 AEG - 20 euros remboursés** » organisée par AEG POWERTOOLS durant la période du 20/11/2017 au 07/01/2018.

- Le tirage au sort est ouvert à tous les participants ayant complété le formulaire relatif à l'opération remboursement « **NOEL 2017 AEG - 20 euros remboursés** » disponible sur www.aeg-promotions.com.

Ils doivent ensuite transmettre leur dossier de demande de remboursement à la société **TAKE OFF No 1189 – ODR NOEL 2017 AEG - BP 70073 - 13614 VENELLES CEDEX.**

- Tous les champs des questions de la rubrique « **Tentez de gagner un outil AEG !** » doivent être renseignés pour valider sa participation au tirage au sort.

- Ne seront inclus dans le tirage au sort, que toutes les personnes ayant transmis un dossier éligible à l'offre de remboursement « **NOEL 2017 AEG - 20 euros remboursés** » et validé par la société TAKE OFF.

- Les inscriptions au tirage au sort débuteront le 20/11/2017 et se poursuivront jusqu'au 07/01/2018.

- En participant au tirage au sort, vous reconnaissez avoir pris connaissance et vous acceptez les points suivants :

- Vous acceptez que vos données personnelles soient collectées et utilisées par la société TTI pour vous adresser des communications concernant nos offres commerciales, nos produits, nos services, nos activités marketing.

- TTI s'engage à ne pas utiliser vos données personnelles pour d'autres motifs que ceux susmentionnés. Votre accord pourra être suspendu à tout moment sur simple demande de votre part.

- Le jeu est ouvert à tous les résidents en France métropolitaine âgés de plus de 18 ans au moment de leur inscription.

- Le tirage au sort sera considéré comme nul et non applicable dans l'éventualité où il contrevient à toute législation en vigueur sur le territoire français.

- Les employés du Groupe TTI ne peuvent pas participer au tirage au sort.



- La désignation des vainqueurs se fera en un tirage unique. Le tirage au sort des 3 vainqueurs sera effectué le 12 janvier 2018 au plus tard.

Le tirage au sort des vainqueurs sera effectué par un représentant de la société Techtronic Industries France S.A.S dans ses locaux situés 35 rue de Guivry à Le Mesnil Amelot (77990).

- Les gagnants seront avertis par mail le 12 janvier 2018 au plus tard. S'ils ne peuvent être contactés dans un délai de 14 jours après l'envoi du mail, leur victoire sera considérée comme nulle.

- Les vainqueurs pourront choisir un lot parmi la liste des produits ci-dessous :

- a. Perceuse/Percussion BRUSHLESS PRO18V
- b. Multitool PRO18V
- c. Meuleuse 125mm PRO18V
- d. Boulonneuse PRO18V
- e. Ponceuse excentrique 125mm PRO18V

- La participation est limitée à une inscription par personne ou raison sociale sur toute la durée de la compétition.

- Les participants acceptent les conditions d'utilisation des sites web AEG POWERTOOLS France et toutes instructions qui pourraient être postées ultérieurement sur les pages et sites web dédiés au tirage au sort.

- Les produits mis en jeu sont soumis aux conditions de garanties standards des marques commercialisées par la société TTI France. Les lots sont des produits standards issus de nos gammes commercialisées en France.

- TTI se réserve le droit d'interrompre le tirage au sort à tout moment et sans justification ni compensation. - TTI se réserve également le droit de modifier les conditions de participation à tout moment. Toutes les personnes s'étant déjà inscrites seront averties des changements et pourront annuler leur participation au tirage au sort si elles souhaitent sur simple demande.

- La décision de TTI sera définitive et applicable à tous les domaines ou activités liés au tirage au sort sans aucune contrepartie.

- Les lots demeureront les propriétés de TTI jusqu'à remise aux vainqueurs.

Les lots gagnants ne pourront être constitués que par les produits cités ci-dessus. Toute dépense liée à l'acceptation ou l'utilisation des produits sera à la charge des gagnants. Les produits gagnés ne pourront être échangés ou revendus par les gagnants et seront réservés à un usage privé.

- TTI se réserve le droit de remplacer les produits ou composants par des produits de valeurs équivalentes ou supérieures dans l'éventualité où ceux proposés dans la liste n'étaient plus disponibles au moment de la remise des lots. En cas de refus de la part du gagnant, la victoire serait nulle et la dotation annulée.

- Tous les prix seront remis selon les conditions citées. Les produits seront compatibles avec le système électrique français 220 Volts et livrés à une adresse française dans un délai de 3 mois



maximum après la sélection des lots par les vainqueurs et par la validation de la sélection par TTI Group.

- Le choix des produits ne pourra plus être modifié après validation de la sélection des lots par TTI Group.

- Si une disposition quelconque des présentes modalités est déterminée illégale, nulle ou, pour quelque raison que ce soit, inexécutable par n'importe quelle loi, règle, gouvernement ou juridiction, elle sera considérée comme dissociée des autres modalités et n'aura pas d'effet sur la validité ou le caractère exécutoire des autres modalités ni sur la validité du concours.